



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

programmes

Question écrite n° 15918

Texte de la question

M. François Sauvadet attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale sur le devenir des formations technologiques et industrielles au lycée et plus particulièrement sur l'avenir de la voie STI (sciences et technologies de l'industrie). Le précédent gouvernement avait engagé une réforme de la voie technologique et industrielle au lycée afin d'augmenter le nombre d'élèves et de diversifier l'orientation dans le contexte de la réforme de la voie générale. Malgré ces efforts, à la rentrée 2012, les effectifs dans la voie technologique sont en baisse. Dans ce contexte, il lui demande de lui indiquer si le Gouvernement entend prendre de nouvelles mesures pour conforter et renforcer cette filière d'enseignement indispensable.

Texte de la réponse

L'objectif de la filière technologique est de former des techniciens compétents capables de satisfaire des besoins nouveaux. Dans un contexte de hausse générale du niveau des qualifications, il est apparu nécessaire de réformer cette filière technologique afin d'élargir l'éventail de la poursuite des études et l'accès aux diplômes de l'enseignement supérieur. Le ministre de l'éducation nationale est attaché à cet équilibre entre des matières générales et des matières plus techniques en cela qu'il concilie trois impératifs : la possibilité de poursuivre des études plus longues, l'accès à l'emploi, mais aussi les compétences et les connaissances qui font d'un individu, un citoyen. Pour parvenir à cet objectif, les disciplines dispensées dans le cadre de l'enseignement technologique doivent être plus transversales et moins spécialisées afin de rendre possible des choix d'orientation plus ambitieux qu'auparavant. Cela se traduit, en classe de terminale, par une organisation pédagogique hebdomadaire se répartissant équitablement entre 15 heures consacrées aux enseignements généraux (français, histoire-géographie, mathématiques, langues vivantes, etc.), et 15 heures aux enseignements technologiques comprenant, en série STI2D, des enseignements transversaux (ingénierie industrielle, innovation technologique), des enseignements spécifiques et des enseignements technologiques en langue étrangère. La méthode choisie par le précédent Gouvernement pour mettre en oeuvre cette réforme fut d'imposer la nouvelle voie technologique aux enseignants, comme aux collectivités territoriales, sans dialogue ni concertation. Une réforme a d'autant plus de chance d'aboutir qu'elle est comprise et acceptée. C'est tout le sens de la concertation qui s'est achevée le 9 octobre dernier autour du Président de la République et qui a permis de rendre la parole aux professeurs, aux personnels, aux parents, aux associations et aux élus. Il est ressorti de ces échanges que les professeurs rencontraient sur le terrain un ensemble de difficultés dans la mise en oeuvre de la voie technologique rénovée. Le ministre de l'éducation nationale a donc demandé aux recteurs d'académie d'être particulièrement attentifs à la mise en place d'un plan de formation spécifique qui doit désormais accompagner et soutenir les enseignants. A plus long terme, dans le cadre de la loi sur la refondation de l'école, le ministre de l'éducation nationale souhaite également engager un profond changement de méthode en développant un partenariat avec les collectivités territoriales, et au premier chef avec les régions ; un partenariat qui dépasse le seul aspect financier et qui encourage un dialogue réel et respectueux sur des sujets aussi essentiels que, par exemple, la carte des formations.

Données clés

Auteur : [M. François Sauvadet](#)

Circonscription : Côte-d'Or (4^e circonscription) - Union des démocrates et indépendants

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 15918

Rubrique : Enseignement secondaire

Ministère interrogé : Éducation nationale

Ministère attributaire : Éducation nationale

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [22 janvier 2013](#), page 725

Réponse publiée au JO le : [7 mai 2013](#), page 5004